



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION D'AMPUS



N° 7 - Janvier 2022

Ampus, authentique par nature





Hugues Martin
Maire d'Ampus



Madame, Monsieur, Chers Amis,

A l'aube de cette nouvelle année, je vous adresse, en mon nom et au nom des membres du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour 2022. Je vous souhaite bonheur, santé et prospérité. Que la nouvelle année soit celle de la réalisation de tous vos projets.

Cette année encore, en raison de la pandémie qui nous frappe, nous ne pourrons pas organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, ce moment de partage et d'échange entre élus, associations, professionnels, habitants. L'année 2021 tout comme l'année 2020, a été une année de privation de nos libertés individuelles, d'annulation de réunions, de festivités, de moments de convivialité depuis trop longtemps abandonnés. Je veux remercier ici les associations du village qui ont, malgré tout, organisé les manifestations qui étaient encore possibles dans le respect des contraintes sanitaires imposées.

Ces sacrifices ont été consentis par solidarité avec l'ensemble de la population, et nos aînés notamment. Pour la majeure partie d'entre nous, fragiles ou pas, nous avons accepté de recevoir un vaccin pour nous protéger et protéger les autres. Ce vaccin dont l'efficacité n'est pas parfaite présente tout de même l'intérêt de nous protéger des formes graves de la maladie.

Il faut espérer que cette pandémie qui nous frappe depuis maintenant deux ans s'achève et que nous puissions retrouver sans crainte nos vies d'avant.

L'année 2022 verra la réalisation d'importants travaux sur la commune.

Il s'agit notamment de la réhabilitation du Boulevard Clémenceau, avec la réfection de la voirie, un embellissement de qualité, la sécurisation du boulevard avec le ralentissement de la vitesse des véhicules, et la réalisation de passages piétonniers, la réfection des réseaux souterrains d'adduction d'eau potable et des eaux usées et un éclairage public amélioré.

Nous entreprendrons aussi la construction du centre technique municipal qui permettra de regrouper en un seul lieu l'ensemble du matériel et des véhicules et par la même occasion de libérer les garages communaux actuels.

Nous verrons également la finalisation du jardin des senteurs Rue des Lauves et la création d'un aménagement paysager entre la salle M. Michel et l'école communale. Nous prévoyons également l'extension de notre système de vidéoprotection pour équiper notamment le nouveau Théâtre de verdure et l'aire de camping-car. D'autres travaux seront également engagés au niveau de l'eau et de l'assainissement et notamment le contrôle du forage de Lentier et de réfection de canalisations.

Un autre sujet qui a pour but de participer aux objectifs fixés en matière d'élimination des déchets en réponse à une problématique évidente qui s'amplifie d'année en année, me préoccupe particulièrement. Ce projet n'est pas initié par la commune d'Ampus mais il risque d'impacter directement les hameaux de Rebouillon et de Lentier, ainsi que les habitants d'Ampus et au-delà, qui se rendent à Draguignan. Il s'agit du projet de reconversion de la carrière de la Granégone située sur les communes de Draguignan et de Châteaudouble en centre d'enfouissement de déchets inertes comprenant une station de transit de déchets inertes du BTP, un scalpeur et un groupe mobile de concassage-criblage destiné à trier et recycler ces matériaux. Une station de transit de déchets issus des pollutions accidentelles marines et de déchets issus de catastrophes naturelles y sera également implantée.

Ce projet nécessite la mise en compatibilité des Plan Locaux d'Urbanisme des communes de Draguignan et de Châteaudouble. Une étude environnementale sera réalisée à la demande de la MRAE – Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence Alpes Côte d'Azur – pour établir les impacts sur la biodiversité et les continuités écologiques, les ressources en eau, le réservoir biologique de la Nartuby, la santé humaine. D'autres éléments seront à prendre en compte et notamment le bruit généré par le concassage, les poussières, le trafic de camions de gros tonnage...d'autant plus que la commune de Tourtour a elle aussi engagé la mise en compatibilité de son PLU pour la réalisation sur son territoire d'un autre centre d'enfouissement et de recyclage de déchets inertes issus du BTP et qu'il est probable que les camions à destination de Tourtour emprunteront la côte d'Ampus...

Une concertation est organisée dans chacune des deux communes de Draguignan et de Châteaudouble entre le 17 et le 31 janvier 2022. Il est particulièrement important que les populations concernées par ce projet puissent s'exprimer. Pour participer et émettre votre avis, vous pouvez vous rendre dans les mairies concernées, ou adresser un courrier.

A titre personnel, je suivrai de très près l'évolution de ce dossier. Je ne manquerai pas de faire les observations indispensables, et en fonction des résultats des études qui seront menées, je prendrai la position qui s'impose au niveau de la communauté d'agglomération.

Le Conseil municipal d'Ampus, commune limitrophe de Draguignan et de Châteaudouble, aura quant à lui, à prendre position sur la mise en compatibilité des PLU des deux communes en sa qualité de Personne Publique Associée.

Je vous adresse mes sincères amitiés.

Hugues Martin,
Maire d'Ampus
Vice-Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération

Musée des Ecritures du monde

Nous vous avons fait part du futur musée des écritures du monde à Ampus dans le bulletin municipal n°4 d'avril 2021. Il trouvera sa place au centre du village dans un bâtiment existant qui sera valorisé: il s'agit du garage communal de St Joseph.

Le parcours de découverte amènera le visiteur à découvrir successivement l'esthétique des caractères d'écritures, la naissance de l'écriture, les écritures modernes et actuelles (morse, braille, musique, informatique, pictogrammes, émoticônes...), les écritures mystérieuses (Celts, Étrusques, Précolombiennes, manuscrit de Volnich) et enfin l'ethnosociologie de l'écriture.

Pour illustrer notamment les premières étapes, nous sommes en recherche d'objets, de documents sur tous supports pouvant témoigner des écritures du monde, qu'ils soient rapportés de vos voyages ou conservés dans vos archives personnelles ou familiales.



Quelques exemples de pièces sélectionnées

La qualité graphique ainsi que la nature du support (papier bois, pierre, parchemin, tissu, papyrus...) sont les éléments essentiels. Les outils scripteurs sont aussi recherchés: calame, plume, caractères d'imprimerie, manipulateur morse...

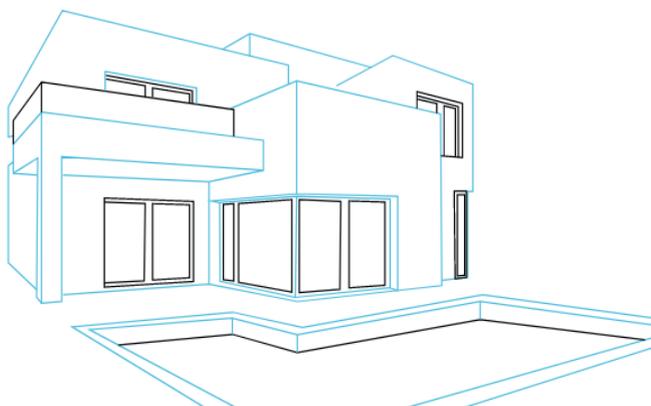
Si vous souhaitez en faire don au musée ou en faire dépôt, nous vous en serions très reconnaissants. Pour cette première phase de recensement, nous vous suggérons de nous envoyer toute photographie, descriptif ou renseignement utile à l'adresse suivante: musec@orange.fr

Faite circuler l'information autour de vous, parlez-en ou bien ... écrivez ... à votre entourage.

Avec nos remerciements sincères.

Les Amis du Musée des Ecritures.

AUTORISATIONS D'URBANISME



<https://ads.dracenie.com/portailccs>

Simple, rapide & sécurisés.



En cas de doute vous pouvez télécharger le tuto sur le site www.dracenie.com ou contacter le service urbanisme de votre commune



NOUVEAU SERVICE

en ligne

en Dracénie
dès le 1er janvier 2022 !

- > Agrandissement de la maison
- > construction d'une piscine
- > pose d'une clôture
- > pose d'un abri de jardin

une autorisation d'urbanisme est nécessaire



NOUVEAU SERVICE
en ligne
en Dracénie
dès le 1er janvier 2022 !



<https://ads.dracenie.com/portailccs>

JE SOUHAITE RÉALISER DES TRAVAUX CHEZ MOI

CHANGEMENT DE FENÊTRES POSE D'UNE CLÔTURE EXTENSION
CONSTRUCTION POSE DE PANNEAUX SOLAIRES RAVALEMENT

UNE AUTORISATION D'URBANISME EST NÉCESSAIRE

Je dois faire mes demandes :

- Permis de construire
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme

NOUVEAU

Au 1er janvier 2022, un service en ligne est mis en place sur les communes de l'agglo (à l'exception de Bargème) pour réaliser le dépôt de vos demandes d'autorisations.

Simple & sécurisés.

les dépôts de demandes en ligne permettent :
- de suivre l'avancée de la demande ;
- de limiter les déplacements en mairie ;
- d'éviter l'impression de nombreux exemplaires papiers.

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN LIGNE ?

- Connectez-vous sur le guichet unique à l'adresse <https://ads.dracenie.com/portailccs>
- Créez votre espace usager et choisissez le formulaire adéquat pour votre projet.
- Créez un nouveau dossier et entamez votre demande (cf. image ci-dessous).



- Laissez-vous ensuite guider.
Votre démarche se décompose en 4 étapes majeures :



ATTENTION des pièces obligatoires pour tous les dossiers, seront à fournir. Pour en savoir plus, rendez-vous :

- en mairie ;
- sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319> ;
- sur le guichet unique rubrique «quel dossier pour mon projet ?».

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

Note de présentation

La Commune d'Ampus va entreprendre dans le courant du premier trimestre 2022 la construction d'un Centre Technique Municipal afin de regrouper les équipements et le matériel d'intervention pour toutes les tâches quotidiennes ou exceptionnelles d'aménagement et d'entretien de la Commune.

Actuellement le matériel de voirie et les véhicules communaux (3 camions, un véhicule de défense incendie, un tracteur-épareuse-chasse-neige) sont disséminés dans quatre garages différents. Ces quatre bâtiments (Trois au village et un au Hameau de Lentier) sont très anciens et ne répondent pas aux normes de sécurité en vigueur. Ils sont source de déplacements constants et de perte de temps.

Ce nouveau centre technique permettra d'accueillir l'ensemble des véhicules et du matériel. Un atelier, des vestiaires, des points d'eau et des sanitaires seront réalisés.

Afin de rester au plus près des sites d'intervention et d'assurer ainsi un service à la population de qualité et de proximité, un terrain a été identifié en position stratégique à l'entrée Sud-est du village route de Château-double. Ce terrain est cadastré N590. Un certificat d'urbanisme positif a été délivré en date du 05.12.2019. Le permis de construire a été déposé en date du 10.10.2020 et accordé en date du 07.01.2021.

Le terrain qui recevra cet équipement est une parcelle communale mitoyenne de la station d'épuration. Ce terrain est constitué d'une vaste plate-forme à laquelle on accède depuis le Chemin des Cantalus en contrebas du village, prolongée par une série de berges intégrées à la propriété foncière. Le bâtiment prévu prendra position sur les berges au-dessus de la station d'épuration.

Ainsi le parti architectural et urbanistique proposé consiste en la réalisation d'un équipement public parfaitement intégré au site et qui soit à la fois spacieux, pratique mais peu visible. Des haies végétales constituées par des arbres de haute tige entourent l'équipement, deux existantes au Sud et à l'Est, une autre à créer le long du chemin des Cantalus.

Le bâtiment sera constitué d'un volume simple, parallélépipédique, accessible par une voie en pente jusqu'au bâtiment, sur sa façade Est.

L'ensemble sera couvert par une toiture 2 pentes en bac acier de couleur grise qui pourra permettre l'implantation de capteurs solaires photovoltaïques, permettant de produire une partie de l'électricité requise et éventuellement d'alimenter les véhicules municipaux ayant recours à l'énergie électrique.

Le bâtiment sera construit en structure acier avec bardage de finition sur les faces latérales, elles seront de couleur grise. Les menuiseries PVC seront grises. Le bâtiment aura une hauteur sous plafond utile de 5 mètres permettant d'abriter des véhicules relativement volumineux ainsi que du matériel stocké sur divers systèmes d'entreposage. Une partie du bâtiment sera aménagée pour pouvoir accueillir les services à disposition des équipes, salle de repos, vestiaires et sanitaires (SP créée 50m²), l'accès piéton se faisant depuis l'aire de stationnement au Sud.

L'aire de stationnement et l'aire de retournement des véhicules seront non imperméabilisées (sol stabilisé). Un bassin de rétention des eaux pluviales de 65m³ est prévu à l'entrée du site.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite sera assuré depuis le parking au Sud. Les dispositions PMR seront réalisés au niveau du stationnement de plain-pied avec les locaux du personnel.

Les prestations intérieures seront sobres et en adéquation avec la destination.

Les accès véhicules seront équipés de portes sectionnelles automatiques (acier gris)

D'un point de vue énergétique le bâtiment sera performant :

- ◆ Intégration dans les berges du site.
- ◆ Isolation intérieure et extérieure, de la zone de vie conforme RT 2012 compatible RT 2020 (mise en œuvre de matériaux biosourcés).
- ◆ Capteurs photovoltaïques pour production d'électricité et usage interne (avec sécurisation par onduleur)
- ◆ Chauffage par pompe à chaleur Inverter, pouvant également rafraîchir les locaux de services.
- ◆ Mise en place d'une borne de recharge électrique pour les futurs véhicules de la commune

L'objectif est :

- ◆ de regrouper l'ensemble des véhicules et du matériel
- ◆ d'optimiser la qualité du service,
- ◆ d'éviter des déplacements qui sont source de perte de temps,
- ◆ de permettre aux employés communaux de disposer d'une salle de repos, de vestiaires, de sanitaires,
- ◆ de libérer quatre bâtiments dont deux sont destinés à la réalisation du musée des Ecritures.



Centre technique municipal - Insertion graphique

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2022 : VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE JUSQU'A DEBUT MARS 2022 !



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars 2022 pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;

en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;

par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription.

VOTE PAR PROCURATION

À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de [service-public.fr](https://www.service-public.fr)
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.



L'ACCES EN DECHETERIE EVOLUE

N'oubliez pas le respect du gardien en déchèterie !

Soyez sympa...
l'agent fait son travail
et ne fait qu'appliquer les règles.

Écoutez avec bienveillance ses consignes,
il est là pour vous accompagner et
non pour vous pénaliser.



UN SIGNALEMENT ?
UNE QUESTION ?



DRACÉNIE DÉCHETS
L'APPLICATION
DE L'ÉCO-CITOYEN
ENSEMBLE POUR LA DRACÉNIE

GET IT ON
Google Play

Download on the
App Store



Dépôts sauvages interdits !

AMENDES JUSQU'À 1500€
POURSUITES JUDICIAIRES

RAPPEL

PARTICULIERS
L'ACCÈS EN
DÉCHÈTERIE
ÉVOLUE **#GRATUIT**
+FACILE +RAPIDE



PARTICULIER



+ D'INFOS SUR
DRACENIE.COM

04 94 50 07 00
decheterie@dracenie.com

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
aggloMération

N'oubliez pas le respect du gardien en déchèterie !

Soyez sympa...
Comme vous,
l'agent fait son travail
et ne fait qu'appliquer les règles.

Écoutez avec bienveillance ses consignes,
il est là pour vous accompagner et
non pour vous pénaliser.



UN SIGNALEMENT ?
UNE QUESTION ?



DRACÉNIE DÉCHETS
L'APPLICATION
DE L'ÉCO-CITOYEN
ENSEMBLE POUR LA DRACÉNIE

GET IT ON
Google Play

Download on the
App Store



Dépôts sauvages interdits !

AMENDES JUSQU'À 1500€
POURSUITES JUDICIAIRES

RAPPEL

DÉCHÈTERIES

PROFESSIONNELS,
VOTRE FACTURATION
ÉVOLUE

+FACILE +MODERNE +RAPIDE
JE SUIS PRO, JE SUIS RESPONSABLE DE MES DÉCHETS



PRO



+ D'INFOS SUR
DRACENIE.COM

04 94 50 07 00
decheterie@dracenie.com

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
aggloMération



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : DU NOUVEAU CETTE ANNEE

La commune d'Ampus propose depuis plusieurs années en partenariat avec la commune de Montferrat, un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) organisé par L'ODEL Var. Cet ALSH est réservé aux enfants de 3 à 15 ans résidant et/ou scolarisés sur les communes d'Ampus/Montferrat.

En accord avec notre partenaire et notre prestataire nous avons décidé d'élargir les périodes d'accueil de cet ALSH .

Ainsi, les enfants pourront être accueillis pendant les vacances :

d'hiver : du 07/02/22 au 11/02/22 sur le site de Montferrat
du 14/02/22 au 18/02/22 sur le site d'Ampus

de printemps : du 11/04/22 au 15/04/22 sur le site de Montferrat
du 19/04/22 au 22/04/22 sur le d'Ampus

d'été : du 11/07/22 au 29/07/22 sur le site de Montferrat
du 01/08/22 au 19/08/22 sur le site d'Ampus

La tarification s'échelonne de : 4,50€ à 20€/j selon le Quotient Familial.
Le transport entre les deux communes est assuré.

Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie.

Contact : Marie 06 31 63 30 82



PROJET D'OUVERTURE D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

La MAM est une Maison d'Assistantes Maternelles dédiée à l'accueil de jeunes enfants.

Il s'agit donc d'un groupement de plusieurs assistantes maternelles au sein d'un même local.

Chaque assistante maternelle peut accueillir jusqu'à 4 enfants selon leurs agréments.

Similaire à un accueil collectif en crèche, la MAM propose un accueil régulier de jeunes enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

L'ouverture d'une MAM est actuellement en projet à Lentier.

Nous vous invitons à répondre à ces quelques questions. Vous pouvez envoyer vos réponses, vos coordonnées et vos éventuelles questions à l'adresse suivante :

mam-lejardindesreves83@hotmail.com à l'attention de Madame MICHAUD.

- 1 Avez-vous besoin d'un mode de garde pour vos enfants (âgés de 2 mois et demi à 3 ans) ?
- 2 Si oui, pour combien d'enfants au sein de votre foyer ?
- 3 Si oui, souhaiteriez-vous confier vos enfants à une MAM ?
- 4 Avez-vous besoin d'un accueil régulier ou occasionnel ?

Merci pour votre participation.



Nous avons le plaisir de vous informer que la vidéo promotionnelle de l'Association des Villages de Caractère du Var est finalisée.

Pour la visionner et la télécharger:

https://drive.google.com/file/d/1b8_kxxfBdqjiqEBjTfclH4mX9vizgjn/view?usp=sharing



Côte Historique D'AMPUS



27 Mars 2022



**PARKING RÉSERVÉ
AUX VOITURES ANCIENNES**

NAVETTE GRATUITE

CRU CLASSE



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



AFACI UBAUTO.COM